Assemblée générale annuelle

La prospérité pour tous

Du 3 au 5 septembre 2025

GUIDE À L'INTENTION DES CHEFS ET DES MANDATAIRES

Guide à l'intention des Chefs et des mandataires – Vote électronique à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN)

Tous les votes prévus durant la prochaine Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN), du 3 au 5 septembre 2025, se tiendront par voie électronique, tant en personne qu'en ligne, pour les Chefs et les mandataires inscrits. Le présent guide fournit des instructions détaillées sur le processus de vote.

Mise à jour importante

- Le sondage Zoom ne sera plus utilisé pour le vote en ligne.
- Le dépouillement manuel ne sera pas effectué par l'équipe de distribution de l'APN.
- Tous les bulletins seront traités par la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Un téléphone, une tablette ou un ordinateur portable sera nécessaire pour accéder à la plateforme de vote et participer au vote par voie électronique. Les Chefs et les mandataires qui ne disposeront pas d'un appareil personnel auront accès à une salle prévue sur place pour les aider (détails ci-dessous).

Instructions de vote étape par étape pour les Chefs et les mandataires

1. Préinscription

- Les Chefs et les mandataires doivent téléverser une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (p. ex., carte de statut, permis de conduire, passeport) aux fins de vérification de leur identité.
- Chaque Chef(fe) ou mandataire doit fournir une adresse de courrier électronique pour accéder à la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les mandataires doivent également téléverser une lettre de procuration signée par le Chef ou la Cheffe afin de terminer le processus de vérification.
- Une fois les renseignements soumis et vérifiés, des courriels de confirmation seront envoyés à tous les participants inscrits.
- Les Chefs et les mandataires recevront alors un code d'accès à six chiffres pendant le processus d'inscription, qui sera nécessaire pour voter sur la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les participants en ligne recevront un lien Zoom privé (valable uniquement pour la séance et non pour le vote). Ce lien est destiné aux Chefs et aux mandataires inscrits.

2. Inscription sur place

- Les Chefs et les mandataires qui s'inscrivent sur place suivront le même processus que les participants préinscrits.
- Une fois que leur identité sera vérifiée à l'aide de leur pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et de leur adresse électronique, ils recevront un code d'accès à six chiffres pré-attribué durant le processus d'inscription, qui sera nécessaire pour voter sur la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les personnes s'inscrivant sur place doivent aussi s'enregistrer au bureau des inscriptions pour activer leur accès au vote.

3. Enregistrement avant l'Assemblée

- Les Chefs et les mandataires dont l'identité a été vérifiée, tant en personne qu'en ligne, doivent s'enregistrer au bureau des inscriptions avant le début de l'Assemblée.
- L'accès à la plateforme de vote électronique de l'APN sera activé par courriel une fois le processus d'enregistrement terminé.

4. Comment voter

- Dès l'ouverture de la période de vote, un lien menant à la plateforme de vote électronique de l'APN et un code de confirmation seront envoyés par courriel à chaque Chef(fe) ou mandataire inscrit.
- Si vous n'avez pas reçu le lien, communiquez immédiatement avec le Service d'aide au **1-833-368-7123** ou à registration@afn.ca.
- Cliquez sur le lien figurant dans le courriel pour accéder à la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Sélectionnez votre choix :
  - Pour (en faveur)
  - Contre (en opposition)
  - Abstention (choix de ne pas voter)
- Soumettez votre vote. Une fois qu'il sera soumis, votre vote sera crypté et stocké de manière sécurisée dans la base de données de la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Après la soumission, votre adresse électronique portera l'inscription « voté », ce qui empêchera un deuxième vote.

Changements de mode de participation et transferts

Dans le cas où un Chef ou une Cheffe doit quitter l'Assemblée et désigner un mandataire :

- S'il ou elle est présent en personne, il ou elle doit se rendre au bureau des inscriptions sur place pour effectuer le transfert;
- S'il ou elle présent en ligne, il ou elle doit envoyer un courriel à registration@afn.ca pour effectuer le transfert;
- Si un Chef ou une Cheffe souhaite passer d'une participation en personne à une participation en ligne, il ou elle doit se rendre au bureau des inscriptions sur place pour effectuer le changement;
- Une fois le passage d'une participation en personne à une participation en ligne effectué, le changement demeurera en vigueur pendant le reste de l'événement. Il ne sera plus possible de changer une nouvelle fois de mode de participation.

Les situations particulières justifiant un changement de mode de participation pourraient être examinées par le conseiller juridique de l'APN.

Salle d'aide technique sur place

Pendant l'AGA de l'APN, une salle sera mise à la disposition des Chefs et des mandataires qui n'auront pas accès à un téléphone, à une tablette ou à un ordinateur portable. Un(e) préposé(e) à l'aide technique sera également présent(e) dans la salle pour les aider à voter ou pour toute autre difficulté technique. Des stations de recharge et des prises électriques se trouveront à divers endroits, sur le site de l'événement.

Coordonnées

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou si vous avez des questions concernant le processus d'inscription ou de vote, veuillez communiquer avec le Service d'aide de l'APN à registration@afn.ca ou au **1-833-368-7123**.